Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion» 2014-2020

Compte-rendu de réunion des acteurs linguistiques 18/03/2022

Animatrice: Nathalie Wirt

Présents:

- Céline Renault, GRETA Massy
- Aliette Morane aliette.morane@orangesolidarite.com
- Florence Pauwels, CRF Massy
- Béatrice Toumi, association des familles de Verrières-le-buisson
- Anne-Marie Lemaire, Alphabétisation Longjumeau
- Catherine Gouëset, ASTI Les Ulis
- Marie-Gaëlle Poulain, Free Compétences
- Sophie Couasnon, APMV Massy
- Awa Ba, EFAPO, Chilly-Mazarin
- Marie-Claude Fargeot, Rotary club - Maison Colucci Longjumeau
- Elodie Erdual, MPT Les Ulis
- Mme Bales, Mairie Gif-sur-Yvette
- Oumou NIANG, Club Léo Lagrange, Les Ulis
- Marina Jugovic, Aries

Points abordés:

1. Retour sur la commission de suivi des parcours: rôle et implication des acteurs linguistiques

Objectif : Permettre une meilleure fluidité des parcours pour les personnes allophones

Documents partagés lors de la réunion du 10/03/2022 consultables sur le site internet du réseau: http://linguistique-paris-saclay.fr/#actualites

Un formulaire sera mis à disposition des acteurs pour inscrire des personnes à orienter sur :

- des dispositifs plus intensifs pour l'apprentissage du français
- un accompagnement vers l'emploi
- des associations linguistiques, pour une continuation de l'apprentissage du français

Réunion mensuelle des structures impliquées, en visio (2ème jeudi du mois): jeudi 14/04 à 9h30

Remarques des participants: bien préciser les profils attendus des personnes à orienter. Besoin de retour et de suivi pour les associations linguistiques qui orientent les personnes.

2. Les dispositifs de droit commun permettant une remise à niveau de français

Marie-Gaëlle Poulain de Free Compétences et Marina Jugovic d'Aries ont présenté les dispositifs "**Compétences de base professionnelles**" (CBP) et "**Parcours d'Entrée dans l'emploi**" (PEE); dispositifs financés par la Région et l'Europe.

Vous trouverez un **document synthétique** sur ces dispositifs, ainsi que les fiches de liaison, sur le site internet du réseau linguistique, sous la cartographie. Lien direct: cliquez ici
Remarques des intervenantes: la clé d'entrée sur ces dispositifs est le projet professionnel. L'objectif poursuivi est la préparation à l'emploi, à la formation pré qualifiante/ qualifiante et l'apprentissage de la langue française. Il faut donc que les participants soient des **demandeurs d'emploi (inscrits à Pôle Emploi)** et qu'ils aient un numéro de sécurité sociale ainsi qu'une pièce d'identité valide.
Les dispositifs permettent de travailler le projet professionnel et de le valider grâce aux stages (immersion en entreprise) où le participant teste un métier et confirme son choix.

Remarque de Céline Renault, du GRETA de l'Essonne: les Ateliers pédagogiques personnalisés ne sont pas un dispositif en soi mais une entité du Greta qui peut accueillir tout bénéficiaire.

Explication de ce qu'est un primo-arrivant et du passage par l'OFII (Marina Jugovic). pour les non européens.
L'OFII peut dispenser des cours de français (jusqu'à 600h) pour que les personnes atteignent le **niveau A1**. Les personnes nouvellement arrivées sont reçues à une journée d'intégration et d'accueil à Créteil. Elles signent le **CIR (contrat d'intégration républicaine)**. Dans le cadre de ce contrat, valable 1 an, les personnes doivent effectuer une formation civique et une formation linguistique. Le niveau des personnes est évalué sur place. Si le niveau est inférieur à A1, les personnes sont orientées vers les organismes de formation (IDC formation pour notre territoire). Les personnes peuvent également suivre un complément de 200h pour aller vers le niveau A2 (non obligatoire).
Si la personne n'a pas atteint le niveau A1 en fin de formation, elle reçoit tout de même une attestation d'assiduité de l'OFII, et peut obtenir son premier titre de séjour.

Le dispositif CBP n'inclut pas le passage du Delf ou TCF mais il est possible de passer le certificat Clea qui valide les compétences de base ou SST (sauveteur secouriste du travail) ou PCIE (Passeport de Compétences Informatiques Européen).

3. Les formations à venir, organisées sur le territoire

« Un ASL pour découvrir et se familiariser avec les outils numériques »
Le 12 mai 2022 - de 9H30 à 17H00 & Le 19 mai 2022 - de 9H30 à 17H00
>Lieu: La place du numérique, 9 avenue de France, Massy
Formateur.rice.s : Virginie Minh DEPRAT, Responsable pédagogique et formatrice à L'île aux Langues

« Pédagogie non formelle et sensorielle pour le FLE »
30 & 31 Mai 2022 - 10h-17h
Lieu: MEIF Les Ulis ou salle sur Massy
Formateur.rice.s : ELAN INTERCULTUREL

Alertez vos salariés et bénévoles! Les formulaires d'inscription seront ouverts fin mars.

4. Tour de table de vos actualités (contributions à la lettre d'information)
5. Point sur l'accueil des réfugiés ukrainiens et des besoins éventuels en formation FLE pour ce public

En termes d'actualité, les associations du réseau s'ajustent à la crise ukrainienne et à l'accueil des ressortissants ukrainiens.
L'unité locale de la croix rouge à Massy, Dire Lire à Palaiseau, l'association des familles de Verrières-le-Buisson, CCLU aux Ulis ouvrent des sessions supplémentaires, en fonction des espaces et bénévoles disponibles.

Côté réseau linguistique Paris-Saclay, la coordinatrice va faire le point avec les associations du réseau pour identifier les sessions supplémentaires qui seront proposées pour les ressortissants ukrainiens, dans le cadre de la préparation à un accueil plus massif de personnes.

Une **note synthétique** sur les modalités d'aide a été préparée le 17/03/2022 par la coordinatrice et sera diffusée aux membres du réseau. Ce document sera amené à évoluer; n'hésitez pas à partager les points nouveaux.

Préparation des acteurs en vue de possibles arrivées massives de réfugiés ukrainiens en France (100.000 personnes). Coordination au niveau des départements par les **préfets**.

Le portail https://parrainage.refugies.info/ est la plateforme officielle qui permet aux citoyens de se mobiliser pour l'accueil des personnes réfugiées en France. Il permet également aux associations de recruter des bénévoles pour les aider à réaliser leurs missions.

Enregistrement des familles ukrainiennes auprès des **CCAS** des villes.

Droits:

- Au sein de l'espace Schengen, les ressortissants ukrainiens sont en séjour régulier durant 90 jours.
- Au delà: ils peuvent bénéficier d'une **protection temporaire** permettant une autorisation provisoire de séjour d'une durée de 6 mois (mention « bénéficiaire de la protection temporaire »)
- Versement de l'allocation pour demandeur d'asile et de prestations familiales; autorisation de travailler ; accès aux soins ; scolarisation des enfants mineurs
- Ministère de l'intérieur - Ukraine

Les réfugiés ukrainiens ont à cœur de scolariser leurs enfants. Si la démarche semble claire pour la maternelle et l'élémentaire (inscription en mairie au service scolarité), elle est moins claire pour le collège et le lycée.

Marina d'Aries rappelle que les jeunes de 16 à 18 ans peuvent être orientés sur le dispositif PEE. Pour les stagiaires qui ont le statut d'élève, l'objectif est de revenir à la formation initiale (et d'être rattaché à un établissement scolaire).

6. Mise en place d'un groupe de travail/ échange de pratiques: thématique; fonctionnement)

Ce point n'a pu être abordé pleinement car le temps de la réunion était déjà dépassé.
Il est proposé aux associations de s'accorder sur une thématique.
Propositions: ressources pédagogiques et pratiques dans le cadre d'un accueil multi niveaux; pour les profils grands débutants…
A creuser lors de la prochaine réunion des acteurs linguistiques.